



FGTE
CHEMINOTS



JE DÉCOUVRE LE
MANIFESTE DE
LA CFDT CHEMINOTS

LA CFDT OBTIENT UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE DE 600€ POUR LES AGENTS DE LA SA VOYAGEURS !



Suite au conflit survenu sur l'Axe TGV Atlantique au moment des départs de la Toussaint, la Direction a convoqué deux Tables Rondes sur la rémunération des ADC TGV.

Lors de la seconde Table Ronde du 23 novembre, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont obtenu le versement d'une GRATEX (Gratification Exceptionnelle) permettant de reconnaître l'engagement des conducteurs et plus largement de l'ensemble des agents depuis le début de la crise sanitaire. Les modalités de versement de cette prime exceptionnelle ont été précisées ce jour.

Cette GRATEX viendra s'ajouter aux autres mesures obtenues par la Cfdt Cheminots lors de la Table Ronde Salaires du 17 novembre. Explications : →→→



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



www.cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel

© Cfdt Cheminots novembre 2021

Texte Pascal Couturier

Crédits photo Pascal Couturier-Adobe Stock

Ne pas jeter sur la voie publique



01 76 58 12 21



contact@cfdtcheminots.org



@cfdtcheminots

QUI A OBTENU L'ATTRIBUTION DE CETTE GRATEX ?

CETTE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE A ÉTÉ OBTENUE PAR LA CFDT :

⊕ Pour la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT, la Direction n'avait pas reconnu l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des cheminots, à leur juste valeur.

⊕ Lors de la Table Ronde SNCF Voyages du 23 novembre, la CFDT et son Syndicat National ont obtenu l'attribution d'une GRATEX sur la paie de décembre.

QUEL EST SON MONTANT ET QUAND SERA T-ELLE VERSÉE ?

CETTE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE SERA D'UN MONTANT DE 600€ BRUT :

⊕ Son montant sera de 600€ brut.

⊕ Elle sera versée sur la solde de décembre 2021

QUI POURRA EN BÉNÉFICIER ?

CETTE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE SERA VERSÉE À TOUS LES AGENTS DE LA SA VOYAGEURS :

⊕ La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont obtenu que cette prime concerne toutes les activités de la SA Voyageurs.

⊕ Elle sera versée à tous les agents de la SA Voyageurs c'est à dire tous les statutaires, contractuels, CDD, alternants, intérimaires présents dans l'entreprise depuis au moins 3 mois au 30 novembre 2021.

⊕ Elle sera proratisée pour les salariés à temps partiel ou en fonction du temps de présence dans l'entreprise entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2021.

VIENDRA-T-ELLE SE CUMULER AVEC LA PEPA ?

CETTE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE SE CUMULERA-T-ELLE AVEC LA PEPA :

⊕ La CFDT Cheminots a obtenu lors de la Table Ronde Salaires du 17 novembre le versement d'une PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat).

⊕ Cette nouvelle mesure obtenue au niveau de la SA Voyageurs viendra se cumuler à la PEPA sur la paie de décembre.

ET POUR LES AUTRES SA ?

CETTE GRATEX NE CONCERNE QUE LES AGENTS DE LA SA VOYAGEURS :

⊕ L'ensemble des agents de Fret SNCF, SNCF Réseau, G&C et de la SA SNCF ne sont pas éligibles à cette GRATEX alors qu'ils ont fait preuve du même investissement.

⊕ La CFDT déposera une DCI nationale pour obtenir une mesure similaire pour l'ensemble des agents des autres sociétés.

POUR EN SAVOIR PLUS

RE JOIGNEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

TABLE RONDE SNCF VOYAGES SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADC

LE COMPTE N'Y EST PAS !

La Direction de SNCF Voyages a convoqué ce jour, une seconde Table Ronde sur la rémunération des ADC TOV, suite au conflit survenu sur l'axe TOV Atlantique.

La FGAAC-CFDT s'était positionnée, lors de la première Table Ronde, en faveur de mesures salariales pour tous les ADC, complétées par des mesures spécifiques pour les conducteurs TOV et Intercités, et plus largement pour l'ensemble des cheminots.

La Direction a proposé trois mesures lors de cette Table Ronde dont une revalorisation insuffisante (0%) soit 1,55€ (Journée de Service) de la prime de conduite TOV (Taux K).

La Direction a également validé le versement d'une Gratification Exceptionnelle revendiquée par la FGAAC-CFDT, pour l'ensemble des salariés de la SA Voyageurs et dont les modalités seront connues d'ici la fin de semaine.

Retrouvez plus d'informations dans le tract FGAAC-CFDT sur la Table Ronde SNCF Voyages du 23 novembre.